

BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS DU MANITOBA

Rapport Annuel
2014-2015

**DES PETITES VOIX,
MAIS UN**

écho

RETENTISSANT





Protecteur
des enfants

BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS

346, avenue Portage, bureau 100
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C3

Tél. : (204) 988-7440
Sans frais : 1-800-263-7146
Télec. : (204) 988-7472

childrensadvocate.mb.ca

 Facebook.com/OCAAdvocate
 @OCAAdvocate

BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS DU MANITOBA

Rapport Annuel 2014-2015



Protecteur
des enfants

TABLE DES MATIÈRES

3	Au sujet du Bureau du protecteur des enfants
4	Message de la protectrice des enfants
5	Sommaire
9	Aperçu des initiatives et des activités
15	Nous étions présents!
17	Examen des services
25	Thèmes généraux
29	Bonnes nouvelles
29	Rapport financier
29	Personnel du Bureau du protecteur des enfants
30	Comité consultatif d'examen des enquêtes spéciales

AU SUJET DU BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS

ÉNONCÉ DE VISION

Une société saine et sûre qui écoute, inclut, valorise et protège tous les enfants et les jeunes.

ÉNONCÉ DE MISSION

Veiller à ce que les voix des enfants et des jeunes suivis par le système de protection de l'enfance soient entendues. À titre de bureau indépendant, nous plaidons en faveur de changements systémiques pour le bien des enfants et des jeunes, dans le cadre de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et de la *Loi sur l'adoption*.

Ce que nous faisons

Le Bureau du protecteur des enfants est un bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba. Nous représentons les droits, les intérêts et les points de vue des enfants et des jeunes de toute la province qui reçoivent ou qui sont admissibles à recevoir des services en vertu de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* (LSEF) et de la *Loi sur l'adoption*. Nous faisons cela en défendant directement les enfants et les jeunes, ou en plaidant en leur nom auprès des fournisseurs de soins et d'autres intervenants. Nos activités de défense consistent aussi à examiner les services après le décès de toute jeune personne lorsque celle-ci ou sa famille était suivie par un organisme de protection de l'enfance dans l'année précédant le décès.

Le protecteur des enfants est habilité à procéder à des examens et à des enquêtes, et aussi à fournir des recommandations sur des questions se rapportant au bien-être et aux intérêts des enfants et des jeunes.

Il fait aussi la promotion de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* (CNUDE). Ce document de référence, que le Canada a ratifié en 1991, énonce plus de 40 droits fondamentaux propres aux enfants.

Guidé par l'intérêt supérieur

Nous jouons notre rôle conformément aux dispositions de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et de la *Loi sur l'adoption* qui portent sur l'intérêt supérieur de l'enfant. Cela signifie que, dans toutes les activités menées par notre personnel, l'intérêt supérieur et la sécurité de l'enfant sont primordiales.

Importance d'un protecteur des enfants indépendant

L'indépendance du Bureau du protecteur des enfants est essentielle. Elle permet au protecteur de remettre librement en question le système et de faire en sorte que des changements soient apportés aux pratiques, aux politiques ou à la législation lorsqu'elles ne répondent pas à l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes.

« Indépendant » signifie que le gouvernement du Manitoba ne supervise pas le Bureau du protecteur des enfants. Le Bureau est séparé et distinct des organismes de protection de l'enfance et ce n'est pas non plus un service d'aide sociale à l'enfance.

Les enfants ont particulièrement besoin de personnes qui défendent leurs droits et leurs intérêts. Ils ont une voix mais n'ont pratiquement aucun pouvoir juridique pour se faire entendre. En parlant aux enfants et aux jeunes sous la garde d'organismes de protection, nous nous rendons compte qu'ils ont parfois l'impression de ne pas avoir le droit de s'exprimer sur ce qui leur arrive.

ÉCOUTE, VALORISE, INCLUT ET PROTÈGE TOUS LES ENFANTS ET LES JEUNES



MESSAGE DE LA PROTECTRICE DES ENFANTS

Conformément à l'alinéa 8.2 (1) d) de la Loi sur les services à l'enfant et à la famille, je sou mets respectueusement le présent rapport annuel pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Les enfants ont droit à ce que l'on prenne bien soin d'eux et à ce qu'on les protège parce qu'ils sont vulnérables en raison de leur dépendance naturelle. Selon la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, en tant qu'adultes, nous avons la responsabilité collective de veiller à ce que tous les environnements publics et privés favorisent le développement en santé et en sécurité des enfants. Nous avons tous un rôle à jouer dans l'épanouissement des citoyens les plus jeunes du Manitoba.

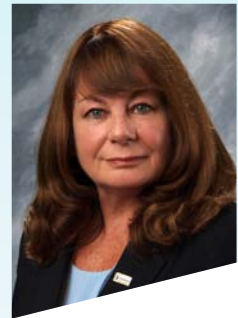
Cette année, le thème de notre rapport met l'accent sur les enfants dès leur naissance jusqu'à l'âge de dix ans. Cette période cruciale de leur développement exige qu'on leur offre un environnement conçu pour pouvoir être à leur écoute et pour répondre activement à leurs besoins. Lorsque nous n'apportons pas un soutien suffisant aux enfants, la société paie très cher et cela peut produire un écho incessant. Les opinions et les idées des jeunes enfants sont importantes. En tenant compte de leurs points de vue, nous pouvons faire en sorte de leur apporter ce dont ils ont besoin et permettre à chacun et à chacune de se développer et de réaliser son potentiel.

Le personnel du Bureau du protecteur des enfants (BPE) s'efforce quotidiennement de comprendre et de satisfaire les besoins des jeunes, et de demander des comptes aux décideurs sur les engagements qui sont dans le plus grand intérêt des enfants. Un grand nombre de ces efforts sont décrits dans les pages du présent rapport. Nous mettons l'accent sur ce qui a été accompli cette année au nom des enfants de dix ans et moins pour illustrer la très grande vulnérabilité de cette population.

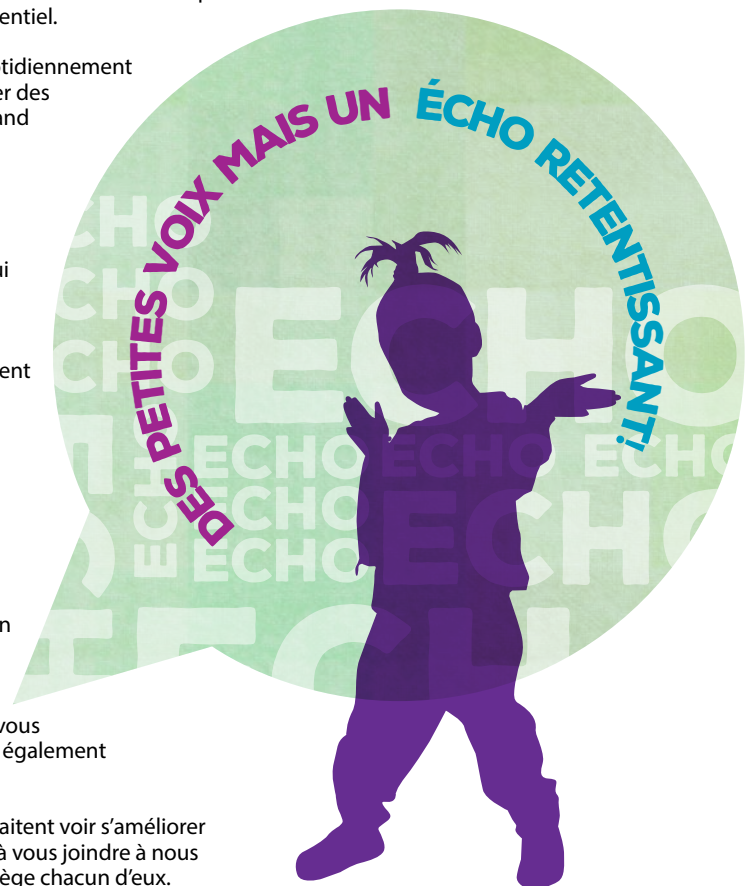
Nous consacrons beaucoup de ressources à soulever les questions qui ont de l'importance dans la vie des jeunes enfants. Cette année, nous avons de nouveau formulé des recommandations officielles au sujet de services nécessaires comme l'intervention auprès des plus jeunes et auprès des enfants traumatisés. Nous avons sollicité le gouvernement et les systèmes publics pour qu'ils mettent en place des services destinés à consolider les familles et à faire en sorte que les enfants vivent en sécurité à domicile.

Nos services permanents de défense des droits des jeunes ont mené à plusieurs initiatives que nous avons entreprises cette année pour répondre aux besoins uniques des enfants. Par exemple, nous avons produit deux numéros spéciaux de notre publication *Megaphone* – l'un sur la question du sommeil sécuritaire des bébés et l'autre sur la sécurité aquatique. Les deux thèmes sont des sujets de préoccupation constants de notre bureau. Nous avons aussi continué de concentrer nos ressources sur les activités de sensibilisation et sur l'information et le soutien des membres de la famille élargie et autres aidants, qui sont précieux pour les jeunes enfants. Dans le présent rapport, nous vous faisons part des autres projets entrepris par notre bureau qui servent également à faire entendre les voix et les idées des jeunes de toute la province.

Parce que nous savons que les Manitobains et les Manitobaines souhaitent voir s'améliorer les circonstances des enfants partout dans la province, je vous invite à vous joindre à nous pour essayer de créer une province qui écoute, valorise, inclut et protège chacun d'eux. Il existe un potentiel énorme dans l'esprit et le cœur de nos citoyens les plus jeunes et ils ont besoin de nous tous pour faire l'expérience de toutes les possibilités.



Darlene MacDonald,
MSS, trav. soc. aut.



EXECUTIVE SUMMARY

The OCA ensures that the voices of children and youth involved with the child welfare system are heard.





CHILDREN'S ADVOCATE
Darlene MacDonald,
MSW, RSW



The experiences children have between birth to 10 years of age have tremendous impact on the rest of their lives. Because of their stage of development, we need to take special care to ensure we understand and respond quickly to the needs of young children.


Even the smallest voice has the right to be heard.

ACTIVITY HIGHLIGHTS

- We completed 112 trips in and beyond Manitoba in our work this year. We had contact with 129 residential facilities.
- We spoke out urging the government to take action on recommendations made in the final report of the Phoenix Sinclair Inquiry regarding the independence of the OCA as well as expansion of our mandate.
- We issued two special editions of our province-wide newsletter, *The Megaphone*. The editions focused on the topics of water safety and safe sleep for babies. 
- We completed phase one of our study examining changing patterns of youth suicide in Manitoba. We also issued a special suicide prevention newsletter on World Suicide Prevention Day.
- Our Quality Assurance Program completed an evaluation of our Special Investigations Review Program. The evaluation identified program strengths as well as areas to enhance our advocacy.
- We celebrated the 25th anniversary of the *United Nations Convention on the Rights of the Child* (UNCRC) with a birthday party at the Manitoba Children's Museum, a contest to be Children's Advocate for a Day, as well as the launch of special promotional items to raise awareness about the rights of children. 

SERVICE STATS

ADVOCACY SERVICES



238	Cases Carried Forward From Last Year
2,283	Cases Opened
2,315	Cases Closed
206	Cases Carried Forward To Next Year

SPECIAL INVESTIGATION REVIEW SERVICES



35	Reviews Carried Forward from Last Year
49	Reviews Opened
56	Reviews Completed
28	Reviews Carried Forward to Next Year

*NOTE: Due to our office reopening a case last year, we carried 35 reviews forward from 2013-2014.

GENERAL THEMES

Adverse Childhood Experiences

Almost all children who enter care have experienced trauma. Research shows a strong link between the number of adverse childhood experiences and future health and well-being. These links include risky behaviour, psychological issues, and serious illness. There has been promising research in the areas of prevention as well as a reduction in the effects of these negative experiences. We urge robust investment in these approaches, which involve family and community-based interventions as well as economic and social policy.

Water Safety

Since 2008, when our office received the mandate for child death reviews, 31 children have died by drowning in Manitoba. Twenty-one of those children were six or younger. Of the 14 drowning deaths that met the criteria for a special investigation review, nine were age six or younger. Our recommendations in those cases related to caregiver water safety training and water safety planning for young children. We continue to support the call for further research into the most practical strategies for addressing and reducing the risk of drowning for all children in our province.



Ensuring Quality of Care

Careful case planning is important for young people of all ages in the child welfare system. For young children, the stakes are particularly high because of their stage of development. A keen understanding of risk factors related to attachment and developmental growth is critically important. When young children are pre-verbal, they may act out their distress in ways that are difficult for adults to interpret.

SOMMAIRE

Le BPE veille à ce que les voix des enfants et des jeunes inscrits dans le système de protection de l'enfance soient entendues.



LA PROTECTRICE DES ENFANTS
Darlene MacDonald,
M.S.S., trav. soc. aut.

THÈME DU RAPPORT ANNUEL :

DES PETITES VOIX,
MAIS UN

écho

RETENTISSANT



Les expériences des enfants depuis la naissance jusqu'à l'âge de dix ans ont des incidences majeures sur le restant de la vie. En raison de l'étape du développement des jeunes enfants, nous devons faire particulièrement attention et faire en sorte de comprendre leurs besoins et d'y répondre.

Même la plus petite voix a le droit de se faire entendre.

POINTS SAILLANTS DES ACTIVITÉS

- Dans le cadre de notre travail cette année, nous avons effectué 112 déplacements au Manitoba et à l'extérieur de la province. Nous avons eu des contacts avec 129 établissements.
- Nous avons exhorté le gouvernement à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport définitif de l'enquête sur Phoenix Sinclair au sujet de l'indépendance du BPE et de l'élargissement de son mandat.
- Nous avons publié deux numéros spéciaux de notre bulletin provincial, *The Megaphone*. Ces numéros étaient consacrés à la sécurité aquatique et au sommeil sécuritaire des bébés.
- Nous avons terminé la première étape de notre étude sur l'évolution du suicide des jeunes au Manitoba. Nous avons également publié un bulletin spécial sur la prévention du suicide à l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide.
- Dans le cadre de notre Programme d'assurance de la qualité, nous avons terminé l'évaluation de notre Programme d'examen des enquêtes spéciales. L'évaluation a mis en évidence les points forts du programme ainsi que les domaines à améliorer en matière de défense des droits.
- Nous avons célébré le 25^e anniversaire de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* en organisant une fête au Manitoba Children's Museum, un concours permettant au gagnant d'être protecteur des enfants pendant une journée, ainsi que le lancement d'articles publicitaires destinés à sensibiliser la population sur les droits des enfants.



STATISTIQUES SUR LES SERVICES

SERVICES DE DÉFENSE DES DROITS

238	Dossiers reportés de l'an dernier
2 283	Dossiers ouverts
2 315	Dossiers fermés
206	Dossiers reportés à l'année prochaine

SERVICES D'EXAMEN DES ENQUÊTES SPÉCIALES

35	Examens reportés de l'an dernier
49	Examens entamés
56	Examens terminés
28	Examens reportés à l'année prochaine

*NOTA : En raison de la réouverture d'un dossier par notre Bureau l'an dernier, nous avons reporté 35 examens de 2013-2014.

THÈMES GÉNÉRAUX

Expériences négatives dans l'enfance

Presque tous les enfants qui sont pris en charge ont vécu des expériences traumatisantes. Les recherches montrent qu'il existe des liens très forts entre le nombre d'expériences négatives vécues pendant l'enfance et la santé et le bien-être plus tard dans la vie. Cela inclut notamment les comportements à risque, les problèmes psychologiques et les maladies graves. Les recherches sont également prometteuses dans les domaines de la prévention et de la réduction des effets de ces expériences négatives. Nous recommandons vivement d'investir dans de telles approches, qui nécessitent l'intervention des familles et des collectivités ainsi que l'adoption d'une politique économique et sociale.

Sécurité aquatique

Depuis l'année 2008, lorsque notre bureau a été chargé d'examiner les décès d'enfants, 31 enfants sont morts de noyade au Manitoba. Parmi eux, 21 étaient âgés de six ans ou moins. Sur les 14 victimes dont le dossier respectait les critères nécessaires pour faire l'objet d'un examen d'enquête spéciale, neuf étaient âgées de six ans ou moins. Nos recommandations sur ces dossiers ont porté sur la formation des fournisseurs de soins à la sécurité aquatique et sur la planification de la sécurité aquatique pour les jeunes enfants. Nous sommes toujours d'avis qu'il est nécessaire de pousser les recherches pour trouver les stratégies les plus pratiques afin de réduire les risques de noyade pour tous les enfants de notre province.



Assurer la qualité des soins

La planification rigoureuse des dossiers est importante pour les jeunes de tout âge dans le système de protection de l'enfance. Pour les jeunes enfants, les enjeux sont particulièrement élevés en raison de leur étape de développement. Il est fondamental de bien comprendre les facteurs de risque liés à l'attachement et à la croissance. Au stade préverbal, les jeunes enfants expriment parfois leur détresse par des façons que les adultes ont du mal à interpréter.

Aperçu

DES INITIATIVES ET DES ACTIVITÉS

VISITES DANS LES RÉGIONS

Cette année, le Bureau du protecteur des enfants (BPE) a effectué 112 déplacements au Manitoba et à l'extérieur de la province. Nous avons rencontré des jeunes, des fournisseurs de services et d'autres organisations dans diverses localités. Nos visites avaient pour objet le traitement de dossiers spécifiques, l'instauration de liens avec les établissements qui hébergent des enfants, la sensibilisation de la population ou la présentation d'exposés et aussi la participation à des conférences. Nous avons eu des contacts avec 129 établissements qui se sont ajoutés aux contacts en personne et par téléphone. Nous avons fourni des services d'éducation sur les droits des enfants et des services de défense des intérêts à la fois aux jeunes hébergés dans ces établissements et à leurs fournisseurs de soins.

Amaranth	Oak Bluff
Arborg	Peguis
Ashern	Portage la Prairie
Austin	Powerview
Beausejour	Pukatawagan
Birtle	Roseau River
Brandon	Russell
Blumenort	Ste. Anne
Brokenhead	St. Laurent
Carberry	St-Pierre-Jolys
Clandeboye	St. Theresa Point
Cormorant	Sagkeeng
Cranberry Portage	Sandy Bay
Dauphin	Selkirk
Flin Flon	Shamattawa
Garden Hill	Sprague
Grand Rapids	Steinbach
Grunthal	Stonewall
La Broquerie	Swan Lake
Lynn Lake	The Pas
Middlebro	Thompson
Morden	Wasagamack
Morris	Winkler
Nelson House	York Landing



VISITES DE 48 LOCALITÉS

METTRE FIN À L'AJOURNEMENT DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

En janvier, nous avons exprimé notre déception à l'égard de la lenteur du gouvernement à répondre aux recommandations formulées dans le rapport de l'enquête sur Phoenix Sinclair au sujet de notre bureau.

Dans le rapport, le commissaire Hughes a exhorté le gouvernement à agir rapidement et à donner au BPE un mandat renforcé qui étend les activités de défense des droits aux enfants et aux jeunes qui reçoivent des services publics après leur prise en charge par le système de protection de l'enfance. Il a également recommandé pour le BPE une loi habilitante distincte de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*, de façon que le bureau soit véritablement le porte-parole indépendant des enfants et des jeunes.

Plus d'un an après que le gouvernement a reçu ces recommandations, son engagement à leur égard ou les délais de mise en œuvre ne sont toujours pas clairs. En conséquence, de nombreux jeunes en situation vulnérable et recevant des services d'autres systèmes publics (ex. éducation, justice, santé) n'ont pas pu bénéficier de services de défense équitables. Cette année, nous avons reçu 213 demandes de défense des droits qui dépassaient le cadre de notre mandat. Sachant que la plupart des autres provinces ont confié des mandats plus larges et indépendants à leurs défenseurs des enfants et des jeunes, le Manitoba accuse un grand retard dans ce domaine.

Pour prendre connaissance de nos déclarations publiques sur la question (8 octobre 2014 et 27 janvier 2015), consultez la section *Resources* de notre site Web.

11 DÉPLACEMENTS DANS D'AUTRES PROVINCES

Nous nous sommes rendus dans d'autres provinces onze fois au total pour présenter des communications et assister à des conférences ainsi que pour participer à des réunions avec le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ) et avec la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada (LBEC) :

Moncton
Ottawa
Regina
Saskatoon
St. Catharines
Toronto
Vancouver



PRÉSENTÉ PAR UN(E)JEUNE

CONFÉRENCES ET GROUPES DE SPÉCIALISTES



Groupe spécial sur les enfants pris en charge

En mars, notre bureau a participé à un débat de spécialistes intitulé *Children in Care: What Manitoba Should Know* (ce que le Manitoba doit savoir sur les enfants pris en charge) et organisé par l'Institut for International Women's Rights - Manitoba. La rencontre nous a permis de fournir aux personnes présentes des informations générales sur le rôle de notre bureau. Nous avons également présenté des exposés sur l'importance de la recherche systémique pour nos activités de défense des droits des jeunes ainsi que sur l'importance de la protection de la vie privée pour les enfants et les jeunes concernés qui reçoivent des services publics.

Conférence sur le travail social

Le personnel du BPE a présenté une communication au Congrès des sciences humaines ACTS/ACFTS, la Conférence nationale conjointe de travail social qui s'est déroulée à la Brock University en mai 2014. Il s'agit du rassemblement d'érudits de différentes disciplines le plus important du Canada. La conférence avait pour thème *Frontières sans limites : Explorer les nouvelles frontières du travail social*. Notre communication a porté sur les vulnérabilités d'ordre professionnel et social qui se présentent lorsque les médias sociaux et le système de protection des enfants se rencontrent. Nous avons également présenté une communication sur l'adoption d'une pratique solidaire du travail social dans un cadre en évolution constante où les limites personnelles sont régulièrement testées.

Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ)

Dans le cadre des activités du CCDEJ, nous nous sommes joints à un appel à l'action adressé au Conseil de la Fédération représentant les premiers ministres du Canada avant sa réunion d'automne. Dans la lettre, nous avons exhorté les premiers ministres provinciaux à prendre des mesures au sujet du nombre disproportionné d'enfants autochtones pris en charge dans tout le pays et à apporter à la crise une réponse nationale et coordonnée. Nous avons notamment proposé des solutions nationales précises pouvant être envisagées. Veuillez consulter la section *Resources* de notre site Web pour prendre connaissance de la lettre adressée à la Fédération et des points mentionnés ci-dessus.

Prix Starfish

Le protecteur adjoint des enfants a reçu le prix Starfish de la sixième conférence nationale biennale sur les adolescents et les adultes atteints de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foétale (ETCAF). Le prix est remis à ceux et celles qui ont fait une différence dans le domaine de l'ETCAF.

CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT - ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

Fête d'anniversaire

Pour célébrer le 25^e anniversaire de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* (CNUDE), nous avons organisé une fête au Manitoba Children's Museum. Y ont assisté notamment des enfants et des jeunes confiés aux offices des services à l'enfant et à la famille ainsi que leurs fournisseurs de soins, des parents, des travailleurs et d'autres membres de la collectivité.



Concours « Protecteur des enfants d'un jour »

Pour mieux faire connaître la CNUDE, nous avons organisé un projet pilote dans quatre écoles secondaires. Nous avons présenté des exposés sur les droits des jeunes et invité les élèves à réaliser des travaux écrits ou visuels illustrant comment la CNUDE s'applique dans leur vie. Les gagnants du concours sont devenus protecteurs honoraires des enfants pour un jour et ont reçu des écharpes portant ce titre ainsi que des certificats d'appréciation. Certains des travaux visuels réalisés dans le cadre du concours sont présentés dans ce rapport.

Le projet pilote terminé, nous avons l'intention d'étendre cette initiative et avons déjà présenté des exposés supplémentaires de sensibilisation et d'information sur les droits à un certain nombre d'autres écoles du Manitoba.

Affiches et stylos publicitaires

Nous avons conçu une nouvelle affiche adaptée aux enfants qui fait référence à chacun des articles énoncés dans la CNUDE. Elle est largement distribuée dans toute la province.

Nous avons également créé pour les enfants et les jeunes des stylos d'où sort une bande énonçant les articles de la CNUDE et qui ont eu beaucoup de succès.

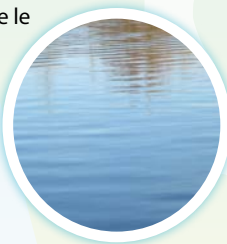


NUMÉROS SPÉCIAUX DE BULLETINS

Sécurité aquatique

Nous avons consacré tout un numéro de notre bulletin général, *The Megaphone*, à la sécurité aquatique. Ce numéro est particulièrement important pour les collectivités situées près de l'eau. C'est la première fois que nous distribuons le bulletin à tous les directeurs de la santé des Premières nations dans la province.

Cette publication est très demandée et notre bureau n'a pas été en mesure de produire le nombre d'exemplaires supplémentaires réclamés, ce qui en dit long sur l'intérêt profond de la population pour une question qui est liée à un certain nombre de décès et de blessures d'enfants dans notre province. Il est possible de consulter une version numérique (en anglais) du bulletin dans la section *Resources* de notre site Web.



Sommeil sécuritaire des bébés



Sans une conception minutieuse et sans la surveillance des adultes, les environnements où dorment les bébés peuvent augmenter le risque de décès pour les nourrissons. Chaque année, notre bureau est avisé du décès de nourrissons pour qui on a constaté la présence de risques là où ils dormaient. Pour faire la promotion d'environnements de sommeil plus sécuritaires, nous avons produit un numéro spécial de *The*

Megaphone consacré à la mort subite et inexplicquée du nourrisson (MSIN) et au syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN).

Bulletin Hope Rising sur la prévention du suicide

Lors de la Journée mondiale de prévention du suicide, nous avons publié un nouveau numéro de notre bulletin *Hope Rising*. Ce numéro a porté sur la prévention de l'intimidation en temps réel et en ligne.

ÉTUDE SUR LE SUICIDE DES JEUNES : L'ÉVOLUTION DU SUICIDE DES JEUNES AU MANITOBA

L'année dernière, nous avons entrepris une étude de plusieurs années sur le suicide des jeunes avec un groupe de chercheurs de l'Université du Manitoba. Nous avons analysé les incidences que toutes sortes d'expériences traumatisantes et facteurs de risque connus avaient pu avoir dans la vie de 50 jeunes morts par suicide au Manitoba. Il s'agissait de jeunes qui avaient été suivis par le système de protection de l'enfance et dont le décès répondait au critère prévu pour faire l'objet d'un examen d'enquête spéciale. Nous avons terminé la première des trois étapes de cette étude et elle est publiée (en anglais) dans notre site Web, dans la rubrique *Special Reports* de la section *Resources*.

L'analyse de la première étape a confirmé que le point de vue traditionnel sur le suicide et sur les populations les plus à risque ne correspond plus à la réalité. Sur les 50 dossiers examinés, l'âge moyen des victimes était de 15 ans au moment du décès, les jeunes femmes étaient plus nombreuses que les jeunes gens et la méthode la plus souvent utilisée était la pendaison. Cette évolution a des répercussions majeures sur le travail de prévention et d'intervention au Manitoba.

En explorant les facteurs de risque associés à ces jeunes, nous avons relevé des éléments majeurs, notamment une faible assiduité scolaire, des hospitalisations préalables, des démêlés avec le système de justice pénale, des idées suicidaires confirmées, le mésusage de substances par les parents ou les jeunes, et une grande instabilité dans le placement.

La deuxième étape du projet va comparer les 50 jeunes morts par suicide à un groupe témoin de pairs qui ont également été suivis par le système de protection de l'enfance. Au cours de la troisième étape, nous produirons des ressources fondées sur des données probantes et conçues pour soutenir les services de prévention actuels ainsi que les efforts des familles, des pairs et des organisations communautaires.

*Alors si tu connectes avec moi
et si tu écoutes d'où je viens
Tu comprendras que tout le
monde ne naît pas privilégié*

**EXTRAIT DE EN FUIITE (TRAD. LIBRE)
PRÉSENTÉ PAR UN(E) JEUNE**

ACTIVITÉS D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

EXAMENS D'ENQUÊTES SPÉCIALES ET EXAMEN DES SERVICES DE DÉFENSE DES DROITS

De juin 2014 à mars 2015, dans le cadre du programme d'assurance de la qualité, nous avons effectué une évaluation du programme d'examen des enquêtes spéciales (EES). Les données ont été recueillies à la suite d'entrevues individuelles avec les membres du personnel des EES, de groupes de discussion avec des intervenants externes, d'un sondage mené auprès du personnel du BPE et d'un examen des données de certains rapports d'EES. Cette évaluation était destinée à :

- documenter et décrire l'évolution du programme d'EES dans le temps;
- consolider le programme en collaborant avec les intervenants internes et externes de façon à mieux comprendre les points forts du programme ainsi que les domaines à améliorer;
- envisager l'orientation à donner au programme.

L'évaluation du programme s'est soldée par des recommandations au sujet du processus d'examen des enquêtes spéciales et des rapports. Elle a aussi permis de résumer les commentaires des participants internes et externes à l'examen du programme au sujet de l'orientation future du programme d'EES. Un sommaire du rapport est publié (en anglais) dans notre site Web, sous la rubrique *Special Reports* de la section *Resources*.

Au cours du prochain exercice, dans le cadre du programme d'assurance de la qualité, nous entreprendrons une évaluation du programme des services de défense des droits du BPE. L'exercice consistera notamment à étudier la structure du programme, la prestation des services, les commentaires des bénéficiaires et d'autres sources internes et externes, l'orientation future du programme et les pratiques exemplaires.

RASSEMBLEMENT ET ORGANISATION DES RECOMMANDATIONS

Notre programme d'assurance de la qualité a également consisté à perfectionner un outil de gestion de l'information destiné à recueillir les réponses et l'état des progrès enregistrés à l'égard des recommandations formulées par notre bureau aux offices et autres organisations. L'outil vise aussi à rassembler les recommandations découlant d'enquêtes publiques sur les décès d'enfants au Manitoba. Il permet à notre personnel d'étudier les questions soulevées par notre bureau ainsi que la réponse du système. De cette façon, nous sommes mieux en mesure d'observer les tendances et les thèmes qui ressortent dans le temps.

Dans le cas des examens sur les décès d'enfants, c'est l'ombudsman du Manitoba qui fait le suivi des recommandations formulées par notre bureau. Selon les dispositions législatives actuellement en place, notre bureau n'est pas tenu d'être avisé des mesures prises par le système en réponse à nos recommandations. Pour remédier à cette situation, l'ombudsman a commencé à inclure notre bureau dans ses communications avec les offices sur ce sujet et il nous demande souvent notre avis sur l'état des progrès réalisés par rapport aux recommandations.

La Province a indiqué qu'aux termes de futures modifications législatives, les réponses à nos recommandations devront être communiquées directement à notre bureau.



PRÉSENTÉ PAR UN(E) JEUNE

Bienvenue à notre mini-bonhomme!



Nous sommes ravis d'annoncer la naissance de notre mini-bonhomme, qui est la version plus jeune, à la fois frère et sœur de l'adorable bonhomme mascotte de notre bureau. Mini-bonhomme est prêt à faire des câlins et des « tape-là » aux jeunes enfants que nous rencontrons au travail et dans la collectivité. Nos deux mascottes nous aident à mobiliser les enfants et les jeunes et à faire de la sensibilisation sur leurs droits et sur le rôle du protecteur des enfants.

Tribunal canadien des droits de la personne

La protectrice des enfants et un membre du personnel cadre ont assisté à Ottawa aux conclusions finales d'un tribunal sur la question des services d'aide sociale à l'enfance dans les réserves des Premières Nations, notamment sur l'inéquité des services aux familles en raison des disparités des financements fédéral et provinciaux. Le personnel du BPE a également pu voir le déroulement de l'instance grâce à la diffusion en ligne.

Consultation sur les services de soutien communautaires

Nous avons participé à titre de consultants à un projet de recherche mené par la division manitobaine du Centre canadien de politiques alternatives, qui se penchait sur les services de soutien communautaires prévus pour les familles traitant avec le système de protection de l'enfance.

Musée canadien des droits de la personne

Dans les quelques mois qui ont suivi l'ouverture du musée, celui-ci a mis sur pied un comité chargé de déterminer à quel point son contenu et ses installations étaient adaptés aux enfants. Le BPE a pris part à ce groupe de travail multidisciplinaire.

Réduction du problème des jeunes sans-abri

Le Social Planning Council of Winnipeg et l'organisme Resource Assistance for Youth ont organisé un sommet sur le lien entre les services à l'enfant et à la famille et les jeunes sans-abri. Notre bureau a participé à la réunion à huit clos du sommet pour discuter des activités et des engagements possibles concernant la proposition d'une stratégie destinée à réduire le problème de l'itinérance chez les jeunes.

Droits de la personne et bien-être dans les écoles

Un chercheur de la faculté d'éducation de l'Université du Manitoba a invité le BPE à participer à une étude consistant à interroger des experts sur les droits de la personne et le bien-être des enfants, en particulier à l'école. L'étude visait à déterminer les principaux indicateurs du bien-être de l'enfant et, à cet égard, le rôle que peuvent ou devraient jouer les spécialistes des droits des enfants dans le contexte de ce genre d'évaluation.

Projet de contes numériques

En partenariat avec le Broadway Neighbourhood Centre et Just TV, nous travaillons avec des jeunes pour créer et enregistrer des récits sur les questions qui les préoccupent. Les vidéos seront diffusées en automne 2015.

Youth in Care Canada

Nous avons pu aider deux jeunes de l'organisme VOICES: Manitoba Youth in Care Network à assister aux réunions du conseil de Youth in Care Canada, en décembre dernier. À l'échelle nationale, Youth in Care Canada donne la parole aux jeunes qui sont pris en charge ou qui l'ont été et fait la promotion de l'amélioration du secteur des services de protection de l'enfance.

Troisième fête annuelle du défilé du Père Noël

Profitant de l'emplacement de notre bureau sur la route du défilé du Père Noël, nous avons de nouveau organisé une fête de quartier pour les enfants et les jeunes pris en charge ainsi que pour leurs fournisseurs de soins.s.



Redonner à la collectivité

Chaque année, le personnel du BPE appuie la campagne de financement All Charities. Pour la troisième année, grâce au niveau de nos contributions, on nous a décerné le prix pour services insignes dans la catégorie des petits bureaux.

EN SAVOIR PLUS SUR LE BPE

Cette année, nous avons présenté 25 exposés d'éducation publique à des groupes et organisations communautaires du Manitoba. Contactez-nous si vous voulez que nous fassions une présentation à votre groupe.

NOUS ÉTIONS PRÉSENTS!

Nous sommes honorés d'assister à de nombreuses activités communautaires tout au long de l'année. Ces événements nous permettent de nous tenir au courant de l'évolution et des initiatives des offices de protection de l'enfance et autres organisations communautaires de notre province. Beaucoup de ces manifestations célèbrent et reconnaissent les jeunes et nous donnent l'occasion de faire connaître le rôle du BPE.



Forum All Children Matter



Michael Champagne anime notre fête célébrant les droits des enfants



Ralliement communautaire dans le quartier Nord de Winnipeg



L'extraordinaire Sarah LaCroix nous divertit à la fête célébrant les droits des enfants



Accueil des jeunes au centre-ville de Winnipeg pour We Day 2014



La protectrice des enfants, Darlene MacDonald, discute des droits à l'éducation avec un jeune activiste



Le bonhomme – La mascotte la plus heureuse et la plus douce du Manitoba



Classique de hockey Earl Cook



Pique-nique annuel estival de Kids in Kare



Communication de notre personnel à une conférence nationale sur l'innovation constante des mesures de soutien offertes à une clientèle variée



Le bonhomme félicite une jeune danseuse après sa gigue de la rivière Rouge à notre fête célébrant l'anniversaire de la CNUDE



Communication de notre personnel à une conférence nationale sur les services de protection de l'enfance à la Brock University



Notre personnel au forum All Children Matter



Nos bénévoles accueillent le public à notre fête de quartier annuelle lors du défilé du Père Noël



Au défilé de mode annuel sur le thème du sac à ordures pour soutenir l'organisme VOICES: Manitoba's Youth in Care Network



FAMILLE

DROITS

DES PETITES VOIX MAIS

UN ÉCHO

RETENTISSANT

AIDE

CULTURE

ATTACHEMENT



Examen DES SERVICES

SERVICES DE DÉFENSE DES DROITS

En 2014 -2015, le BPE a reçu un total
de 2 418 demandes de services.

Les services de défense des droits couvrent toutes sortes
d'activités, notamment les suivantes :

- Examiner les interventions des services de protection
de l'enfance
- Établir un contact avec l'office de SEF approprié
- Rencontrer les enfants et les jeunes pour les aider à exprimer
leurs points de vue et à comprendre les décisions des
intervenants dans leur plan de prise en charge
- Assister aux réunions pour offrir un soutien direct à l'enfant
ou au jeune en matière de défense des droits.

Les cas plus complexes portent parfois sur des problèmes de
nature multidimensionnelle ou des ressources communautaires
ou familiales insuffisantes pour répondre aux besoins. Nous
sommes intervenus dans des cas de grave rupture, sur le
plan interpersonnel ou environnemental, qui nécessitaient
l'intervention d'un ou plusieurs fournisseurs de services.

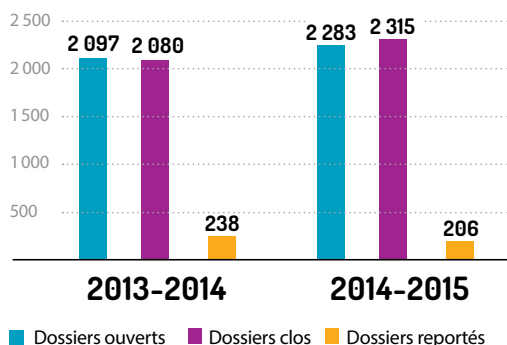
Lorsque nous percevons de nouvelles tendances dans les types
de préoccupations qui exigent que nous nous mobilisions, nous
analysons ces sujets de préoccupation pour voir s'il s'agit de
problèmes systémiques. Cela peut donner lieu à un travail de
revendication à plus grande échelle et à la production de rap-
ports spéciaux.

Cette année, nous avons entrepris des examens systémiques
sur les questions se rapportant aux enfants hébergés dans des
hôtels ainsi que sur le système d'information des Services à
l'enfant et à la famille (SISEF).



PRÉSENTÉ PAR UN(E) JEUNE

DOSSIERS OUVERTS

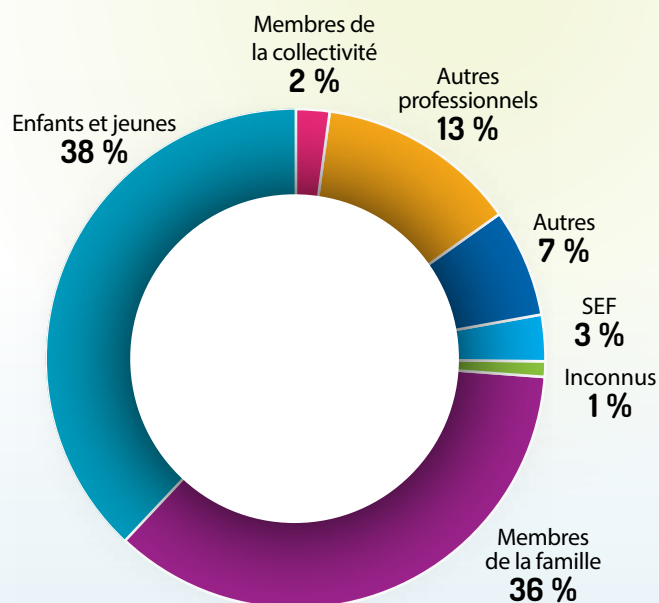


*Nota : Toutes les demandes de services ne mènent pas obligatoirement à l'ouverture d'un dossier

L'ouverture d'un dossier ne reflète pas le nombre d'enfants bénéficiant de services dans ce cas ni la complexité de la situation. Par exemple, lorsque nous traitons avec un groupe de frères et sœurs, nous n'ouvrons qu'un seul dossier au nom de l'enfant le plus âgé, alors que nous offrons des services à tous les enfants.

QUI A CONTACTÉ LE BPE POUR OBTENIR DES SERVICES DE DÉFENSE DES DROITS

Les enfants et les jeunes, ainsi que les membres de leurs familles, sont les personnes qui sont les plus susceptibles de s'adresser au BPE pour obtenir des services, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous. Les statistiques sont restées relativement constantes par rapport au dernier exercice. Cependant, le nombre d'enfants et de jeunes qui nous ont contactés cette année a continué d'augmenter.

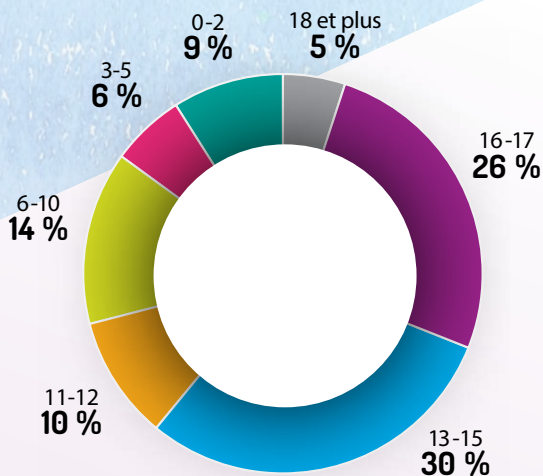


La plupart des personnes ont pris contact avec notre bureau par téléphone (83 %) ou par des visites en personne (13 %). Les autres ont communiqué avec nous par notre site Web, par télécopieur, par courrier ordinaire ou par courriel.

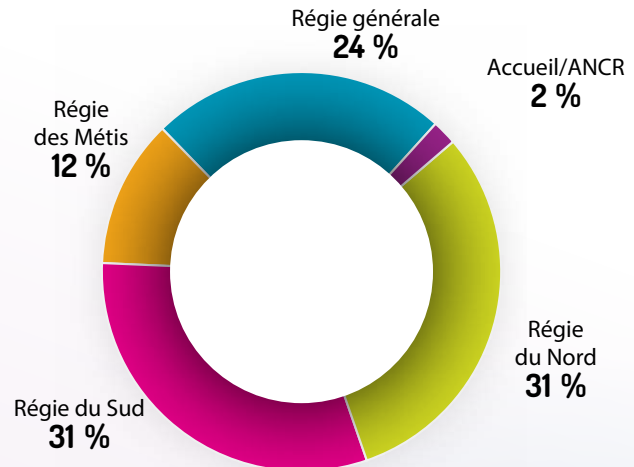


ENFANTS ET JEUNES AUXQUELS NOUS OFFRONS DES SERVICES

ÂGE DE L'ENFANT OU DU JEUNE



RÉGIE DE SEF RESPONSABLE

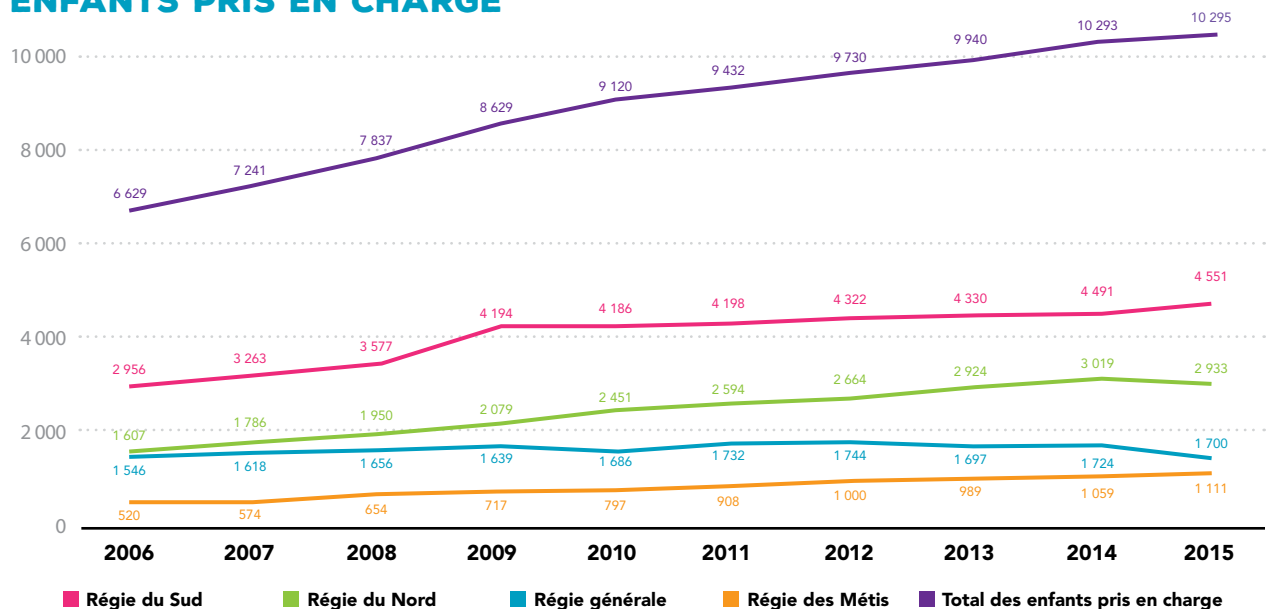


Remarque : 29 % des enfants que nous servons sont âgés de 10 ans ou moins.

Après avoir enregistré des augmentations au cours des deux dernières années, nous avons constaté une diminution du nombre de demandes de services de la part des jeunes de plus de 18 ans. Cette année, nous avons eu 30 cas dans cette catégorie d'âge comparé à 68 l'année dernière et 56 l'année précédente. Nous avons remarqué que les offices entamaient la planification de la transition bien avant que les jeunes n'atteignent l'âge de 18 ans. De cette façon, les jeunes se sentent plus prêts à être autonomes. Un grand nombre de cas qui nous sont parvenus au sujet de la planification de la transition ont été résolus avant que le jeune n'atteigne l'âge de 18 ans.

À l'échelle du Canada, les enfants et les jeunes autochtones qui reçoivent des services de protection sont surreprésentés, et cela pour des raisons historiques et systémiques. Au Manitoba, près de 90 % des enfants pris en charge sont autochtones. Nos statistiques révèlent un nombre correspondant élevé d'enfants et de jeunes autochtones.

ENFANTS PRIS EN CHARGE



Même si le nombre d'enfants pris en charge et leur proportion par rapport à l'ensemble des enfants continuent d'augmenter, cette augmentation a diminué progressivement au cours des quatre dernières années.

Les données proviennent de Services à la famille Manitoba

PRÉOCCUPATIONS PRINCIPALES CONCERNANT LES SEF, PAR CATÉGORIE

Chaque dossier de défense des droits peut porter sur plusieurs sujets de préoccupation. La planification du dossier, la qualité des soins et la question des droits de l'enfant ont été les principales préoccupations des quelques dernières années.

Préoccupations principales	Nombre	Pourcentage
Planification du dossier : <ul style="list-style-type: none"> • Planification du dossier insuffisante • Planification familiale insuffisante • Changement de travailleur • Participation parentale ou familiale insuffisante • Mécontentement, refus des SEF • Planification durable insuffisante • Mauvaise planification de la réunification • Participation insuffisante de l'enfant • Normes de service insuffisantes • Absence de plan de protection approprié • Autre 	961	41 %
Qualité des soins (pour enfants pris en charge seulement) : <ul style="list-style-type: none"> • Soins de santé insuffisants • Non-respect de la vie privée • Manque de nourriture • Intervention ou traitement en santé mentale • Mesures disciplinaires inappropriées • Nombre trop élevé de placements • Accès à l'enfant pris en charge et visites • Autre • Programme d'éducation insuffisant • Manque de vêtements • Manque d'activités récréatives • Mesures intrusives inappropriées • Manque de ressources appropriées • Absence de l'enfant sans autorisation • Absence de contact avec les pairs 	476	21 %
Droits (ex., octroi, prévention, protection, participation) : <ul style="list-style-type: none"> • Protocole de détermination de l'autorité • Participation insuffisante • Connaissances insuffisantes en défense des droits • Information insuffisante • Prise en compte insuffisante • Appui juridique insuffisant 	299	13 %
Intervention et délais : <ul style="list-style-type: none"> • Protocole de sélection de régie • Intervention exagérée des SEF • Retards dans la prestation de services • Absence d'intervention des SEF • Retards administratifs 	211	9 %
Planification de la transition : <ul style="list-style-type: none"> • Planification insuffisante de la transition • Inadmissibilité à l'aide à l'emploi et au revenu • Services de soutien insuffisants • Inadmissibilité aux services pour adultes • Ressources concrètes insuffisantes • Autre 	85	4 %
Mauvais traitements envers l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> • Maltraitance soupçonnée envers l'enfant pris en charge • Négligence soupçonnée envers l'enfant pris en charge • Maltraitance soupçonnée envers l'enfant pas pris en charge • Négligence soupçonnée envers l'enfant pas pris en charge 	77	3 %
Accessibilité : <ul style="list-style-type: none"> • Information insuffisante • Inadmissibilité • Restriction des ressources • Refus de services • Ressources ou services insuffisants 	65	3 %
Besoins spéciaux ou complexes : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation diagnostique insuffisante • Mauvaise coordination • Question de ressort • Ressources insuffisantes • Problèmes de financement • Autre 	29	1 %
Responsabilité : <ul style="list-style-type: none"> • Processus d'examen inadéquat • Conduite du travailleur • Crainte de représailles 	27	1 %
Adoption:	1	-
Other: <ul style="list-style-type: none"> • Accès aux traditions culturelles • Manque d'accès aux ressources pour la vie autonome • Conflit avec d'autres enfants placés • Préoccupations n'entrant pas dans les catégories établies 	95	4 %
Total	2 326	100 %

STATISTIQUES SUR LES EXAMENS D'ENQUÊTES SPÉCIALES

Au début de l'exercice, le programme d'examen des enquêtes spéciales (EES) comptait un total de 35 affaires en cours. Pendant l'année, nous avons été avisés du décès de 139 enfants du Manitoba. Sur les 139 décès signalés, 49 répondaient aux critères d'examen. Nous avons procédé à 56 examens d'enquêtes spéciales et en avons reporté 28 à 2015-2016.



DÉCÈS D'ENFANTS AU MANITOBA

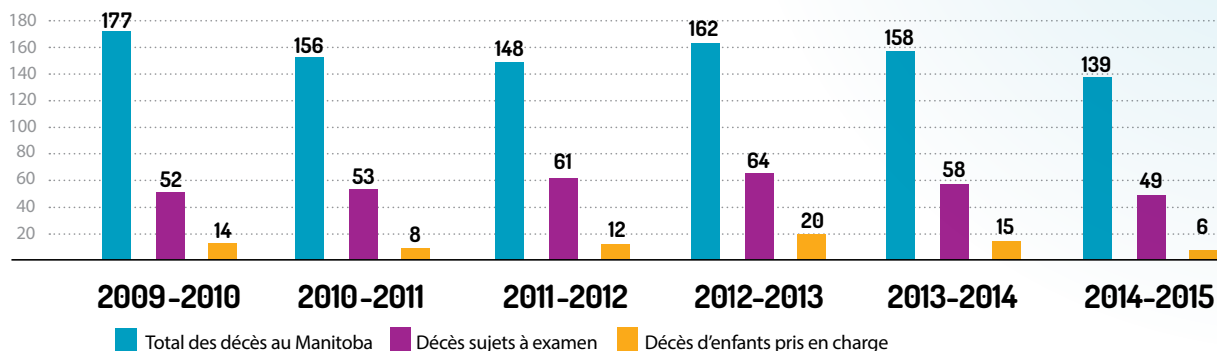
C'est le Bureau du médecin légiste en chef (BMLC) qui détermine la nature du décès de chaque enfant en suivant un protocole bien défini. Notre analyse de la nature des décès est officieuse et diffère peut-être légèrement des conclusions du BMLC. Nous ne connaissons pas toujours la nature officielle du décès lorsque nous recevons avis du décès d'un enfant.

Les décès d'enfants qui répondent aux critères prévus pour les examens d'enquêtes spéciales incluent les cas où l'enfant décédé, ou sa famille, avait un dossier en cours auprès d'un office de protection au moment du décès ou bien avait reçu des services de protection dans l'année précédant le décès de l'enfant.

NATURE DES DÉCÈS D'ENFANTS AU MANITOBA EN 2014-2015

Nature du décès	Décès au Manitoba		Décès sujets à examen		Décès d'enfants pris en charge	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Naturel	87	63 %	21	43 %	2	33 %
Santé fragile	34		7		1	
Prématurité	36		6		0	
Maladie	14		8		1	
Autre	3		0		0	
Accidentel	16	12 %	10	20 %	1	17 %
Véhicule	5		2		1	
Noyade	5		3		0	
À domicile	4		4		0	
Autre	2		1		0	
Suicide	6	4 %	4	8 %	0	0 %
Homicide	2	1 %	2	4 %	0	0 %
Indéterminé	28	20 %	12	25 %	3	50 %
Total des décès	139	100 %	49	100 %	6	100 %

COMPARAISON ANNUELLE DES DÉCÈS SUJETS À EXAMEN



DÉCÈS SUJETS À EXAMEN, PAR RÉGIE

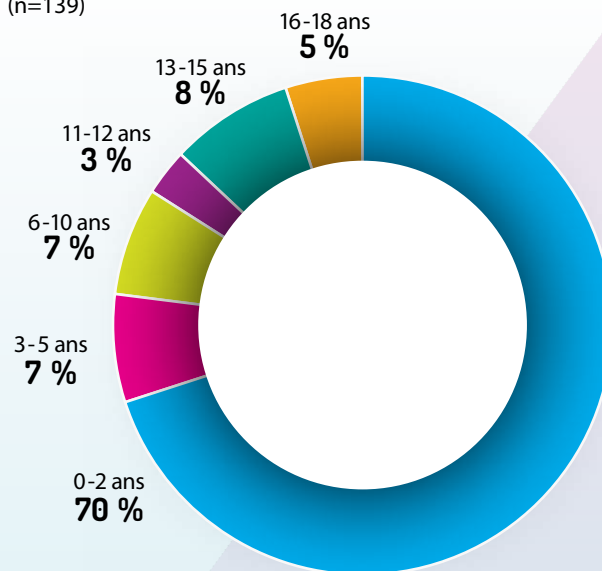
Régie générale	6	12 %
Régis des Métis	1	2 %
Régie des Premières Nations du Nord	17	35 %
Régie des Premières Nations du Sud	25	51 %
Total des dossiers avec intervention des SEF	49	100 %

DE LA NAISSANCE À L'ÂGE DE DIX ANS

Sur les 139 enfants décédés au Manitoba, la majorité (70 %) avait deux ans ou moins et 84 % avaient dix ans ou moins. Il faut remarquer que sur les 117 enfants décédés au Manitoba qui avaient dix ans et moins, 82 (70 %) sont morts de cause naturelle.

DÉCÈS AU MANITOBA PAR TRANCHE D'ÂGE

(n=139)



Décès au Manitoba par tranche d'âge

De 0 à 2 ans	97
De 3 à 5 ans	10
De 6 à 10 ans	10
De 11 à 12 ans	4
De 13 à 15 ans	11
De 16 à 18 ans	7
Total	139

Sur les 97 décès d'enfants de deux ans et moins, la majorité a été classée de cause naturelle. Dans ce groupe d'âge (n = 36), environ la moitié des décès naturels ont été attribués à la prématurité. Dans ce même groupe d'âge, parmi les décès accidentels, trois sur les quatre ont été causés par la noyade.

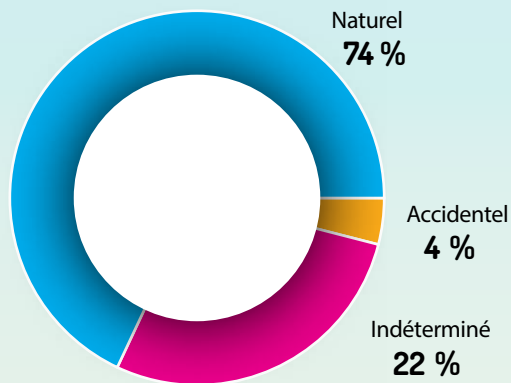
QU'EST-CE QU'UN DÉCÈS POUR CAUSE « NATURELLE »?

Quand une maladie déclenche une série d'événements qui entraînent la mort, on considère que le décès est naturel. Sont inclus dans les décès pour cause naturelle :

- Les problèmes de santé
- Les maladies acquises
- Les naissances prématurées

NATURE DU DÉCÈS

Décès d'enfants de 0 à 2 ans au Manitoba
n=97

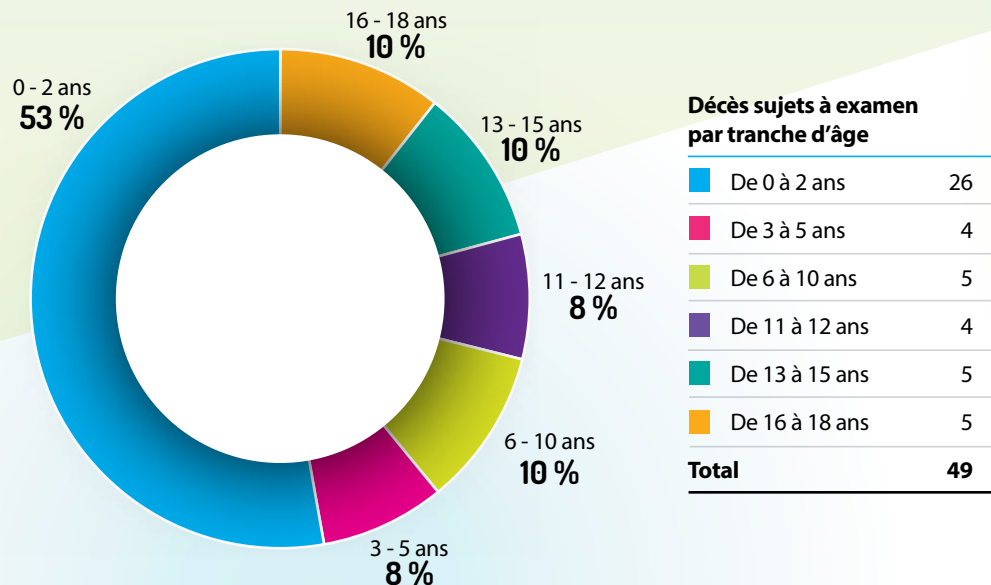


Nature du décès des enfants de 0 à 2 ans

Naturel	72
Indéterminé	21
Accidentel	4
Total	97

DÉCÈS D'ENFANTS SUJETS À EXAMEN PAR LE BPE

Sur les 49 décès sujets à examen dans cette tranche d'âge, 53 % des victimes avaient moins de deux ans et 71 % avaient dix ans ou moins au moment de leur décès.



Décès sujets à examen par tranche d'âge

De 0 à 2 ans	26
De 3 à 5 ans	4
De 6 à 10 ans	5
De 11 à 12 ans	4
De 13 à 15 ans	5
De 16 à 18 ans	5
Total	49

Nota : Le total des chiffres ne correspond peut-être pas à 100 %, car nous avons arrondi au nombre entier le plus proche.

D'une année à l'autre, notre bureau constate régulièrement que la majorité des décès d'enfants du Manitoba sont de cause naturelle. Cette année encore, sur les 26 décès sujets à examen d'enfants de deux ans et moins, une majorité entrait dans la catégorie des décès naturels.

QU'EST-CE QU'UN DÉCÈS POUR CAUSE « INDÉTERMINÉE »?

Lorsqu'à l'issue de l'enquête du médecin légiste en chef, il est impossible de déterminer la cause du décès, la nature du décès entre dans la catégorie « indéterminé », même si on en connaît la cause physique. Cette catégorie inclut la mort subite et inexpliquée du nourrisson.

Au cours des six dernières années où nous avons été chargés d'examiner les décès d'enfants, un total de 107 décès d'enfants de moins de deux ans étaient de cause indéterminée. Sur ces 107 décès, 51 répondaient aux critères prévus pour que notre bureau procède à un examen et 27 parmi eux ont révélé des risques associés au sommeil.

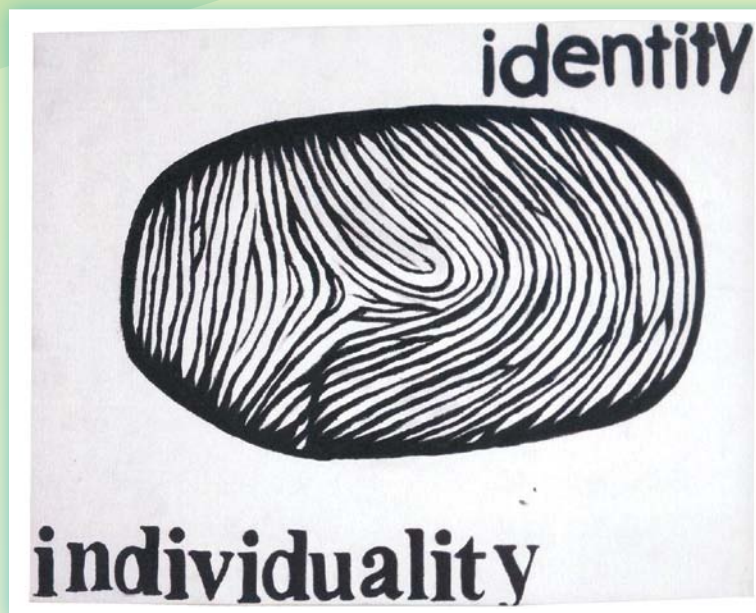
CONCLUSIONS DES ENQUÊTES SPÉCIALES ET RECOMMANDATIONS

Cette année, nos examens ont inclus 52 recommandations se rapportant à 13 enfants et jeunes, recommandations que nous avons communiquées au ministère des services à la famille, à l'ombudsman, au médecin légiste en chef ainsi qu'aux régies, organisations et offices concernés de protection de l'enfance. Les conclusions peuvent être positives ou mener à des recommandations visant à améliorer la situation des enfants suivis par le système de protection de l'enfance.

Nous avons produit un rapport à la demande de Services à la famille Manitoba au sujet du décès d'une jeune personne de plus de 18 ans qui recevait des services de protection au moment de son décès. Bien que nous ayons formulé plusieurs recommandations, les dossiers concernant les jeunes de plus de 18 ans n'entrent pas dans le cadre de notre mandat relativement à l'examen des causes de décès; par conséquent, aucun suivi n'est effectué au sujet de ces recommandations.

La **gestion des dossiers** consiste à travailler avec les familles pour établir des objectifs, dresser des plans pour atteindre les objectifs en question, fournir des services qui répondent aux besoins définis lors des évaluations, surveiller les progrès par rapport aux objectifs et clore les dossiers quand les objectifs sont atteints.

La gestion des dossiers continue d'être la préoccupation principale qui ressort de nos enquêtes. Dans cette catégorie, les sujets de préoccupation ont également porté sur la prestation des services, l'évaluation et l'évaluation des risques. Dans le rapport de l'année dernière, nous avons mentionné que nos résultats semblaient indiquer une amélioration possible dans les domaines de l'évaluation et plus précisément l'évaluation des risques. Malheureusement, ces domaines sont de nouveau à la tête des inquiétudes les plus fréquemment citées. Il y a un certain nombre d'années que les offices de toute la province ont commencé à utiliser les méthodes du processus décisionnel structuré [en anglais, *Structured Decision-Making™ (SDM)*] pour évaluer la probabilité de préjudice à venir. Même si les régies se sont entendues pour se servir des outils du SDM, il faut entreprendre une étude plus approfondie pour savoir dans quelle mesure ces outils sont utilisés de façon cohérente et quel impact ce changement peut avoir sur la prestation des services et sur les résultats pour les enfants, les jeunes et leurs familles.



PRÉSENTÉ PAR UN(E) JEUNE



Thèmes GÉNÉRAUX



EXPÉRIENCES NÉGATIVES DANS L'ENFANCE (ENE)

Amanda a passé ses premières années chez sa maman, Frances. Comme mère célibataire, Frances a été confrontée à de nombreuses difficultés et a notamment connu la pauvreté et des problèmes de dépendance. Amanda n'a pas eu beaucoup de soutien et a dû, en même temps, se débattre avec une maladie mentale non diagnostiquée. Alors que Frances tentait au mieux de répondre aux besoins de sa fille, Amanda a été appréhendée plusieurs fois à cause de négligence constante, d'incidents de violence familiale, de maltraitance physique, des épisodes aigus de maladie mentale de sa maman et du mésusage de substances.*

Entre le moment où elle est née et l'âge de six ans, Amanda a été très souvent appréhendée et placée dans un endroit différent à chaque fois. Juste avant qu'elle n'atteigne l'âge de six ans, un membre de sa famille éloignée a obtenu sa tutelle. Pendant la période où elle a vécu avec sa famille éloignée, Amanda a gardé des rapports étroits mais compliqués avec sa maman. Ces années ont été difficiles pour les membres de la famille qui se débattaient aussi avec d'autres problèmes non résolus et, en conséquence, Amanda a de nouveau été prise en charge et elle est devenue pupille permanente de l'État à l'âge de 12 ans. En raison d'un manque de services de soutien appropriés et de l'impact ignoré des expériences traumatisantes de la petite enfance, l'instabilité du placement s'est perpétuée et, pendant toutes ses années de prise en charge, Amanda a vécu dans plus de 60 endroits différents.

En grandissant, Amanda a ressenti de plus en plus de colère et de frustration à l'égard de ses expériences. En essayant de surmonter ses premiers traumatismes et en se débattant pour trouver sa place dans le monde, elle a adopté un comportement très risqué et passé plusieurs périodes de détention en milieu fermé ainsi qu'à l'hôpital. On a fini par diagnostiquer chez elle un état de stress post-traumatique ainsi qu'un trouble dépressif majeur. En même temps cependant, sa force intérieure a grandi et, pendant ses années d'adolescence, elle est parvenue à défendre ses propres intérêts. Amanda nous a contactés et nous a demandé de l'aider en assistant aux réunions pour que sa voix

soit entendue dans les plans de prise en charge. Après des années d'instabilité, Amanda vit maintenant dans une structure d'accueil spécialisée depuis près de deux ans et, après cela, elle fera la transition vers l'autonomie. Elle se dit remplie d'espoir pour l'avenir. L'office qui assume sa tutelle a accepté d'étendre la période de prise en charge pour la soutenir davantage.

Beaucoup d'enfants qui sont pris en charge ont vécu des expériences traumatisantes et, pour certains enfants et jeunes, le fait d'être appréhendés et pris en charge peut être en soi un événement traumatisant. Les mauvais traitements physiques, sexuels ou psychologiques et l'exposition à la violence familiale à domicile ne sont que quelques-uns des exemples d'expériences traumatisantes. Lorsqu'un jeune de moins de 18 ans vit ce genre de traumatisme, on parle d'expérience négative de l'enfance (ENE). Pour un grand nombre de ces enfants, le milieu auquel ils sont exposés les met dans un état chronique de stress psychologique. Les travaux de recherche effectués au cours des vingt dernières années confirment que les ENE peuvent avoir des résultats particulièrement négatifs sur le plan de la santé et sur le plan social lorsque les enfants deviennent adultes.¹

Les victimes d'ENE sont plus susceptibles de voir leur santé et leur bien-être compromis plus tard dans la vie. Il existe des liens étroits et cumulatifs entre les comportements risqués, les problèmes psychologiques et les maladies graves, d'une part, et les principales causes de décès comme les maladies cardiaques et pulmonaires, le cancer et le suicide, d'autre part.²

Du fait qu'ils sont à une étape critique de leur développement, les jeunes enfants sont peut-être particulièrement vulnérables à l'adversité à un âge précoce. Dans un contexte de stress psychologique chronique, il est prouvé que ce stress peut avoir une incidence sur le développement du cerveau de l'enfant. À son tour, cela peut contribuer à d'importants problèmes d'apprentissage et de comportement.³

*Le nom et l'identité des personnes ont été modifiés par souci de confidentialité.

Le personnel de notre bureau examine le rapport entre les expériences négatives de l'enfance parmi les enfants pris en charge et les besoins complexes de ces jeunes qui en résultent. En 2012, nous avons publié un rapport intitulé *Youth in Care with Complex Needs*, qui révélait qu'au moins 25 à 30 % des enfants pris en charge avaient des besoins complexes. Nous sommes en train d'apporter des mises à jour à l'étude et d'examiner les problèmes systémiques plus vastes qui sont en jeu dans ces situations. Les mises à jour seront publiées en 2015. Il est possible de consulter notre rapport de 2012 (en anglais) dans le site Web du BPE, dans la rubrique *Special Reports* de la section *Resources*.

Il existe des recherches prometteuses dans les domaines de la prévention et de la diminution des effets de ces expériences négatives dans l'enfance. Les approches avancées font état de l'intervention de la famille et de la collectivité, ainsi que de l'adoption de politiques économiques et sociales. Il y a de très bonnes raisons de cibler les efforts de prévention sur les premières années de l'enfance. Selon le groupe d'experts au service de la Société royale du Canada et de l'Académie canadienne des sciences de la santé sur le développement des jeunes enfants :

*En vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le Canada est tenu à la fois de protéger les jeunes enfants contre les expériences négatives et de créer des occasions pour leur permettre de développer leur potentiel (Nations Unies, 1991, 2005). Autrement dit, le Canada s'engage à la fois à prévenir le négatif et à créer le positif dans les premières années de l'enfance.*⁴ (trad. libre)

EXEMPLES D'ENE

- Maltraitance physique, sexuelle ou psychologique
- Problèmes de santé mentale chez une personne du ménage
- Problèmes d'alcool ou alcoolisme chez une personne du ménage
- Consommation de drogues illicites ou de médicaments sur ordonnance chez une personne du ménage
- Divorce ou séparation d'un parent
- Violence familiale à l'égard d'un parent
- Incarcération d'une personne du ménage
- Privation à domicile ou dans la collectivité

EXTRAIT DE LE CŒUR GROS (TRAD. LIBRE) PRÉSENTÉ PAR UN(E) JEUNE

*Hurllements, rêves envolés
Tout s'effondre, souvenirs...
...Je saisis passionnément un stylo
Et je me défoule pour échapper à
l'angoisse
Tellement de questions sans réponses :
Comment était mon père?
Pourquoi suis-je suivi par les SEF?
Pourquoi ai-je l'impression que personne
ne m'aime ou ne veut de moi?
Pourquoi mes parents buvaient-ils et
se disputaient-ils?
Pourquoi les choses ne peuvent-elles
pas être normales pour une fois?*

*Je sais ce que c'est. J'ai passé toute
ma vie avec les SEF.
J'ai survécu. Le plus difficile est aussi
le plus gratifiant.
Je me suis ouvert. J'en ai parlé. Et j'en
parle encore.
Je le mets par écrit et j'y réfléchis. Je
me suis même battu à cause de cela.
Bien sûr que c'est dur de dévoiler cette
partie de soi
Que personne ne connaît. Mais, faites-moi
confiance. Les gens sont bons.
Surtout les gens du BPE.
Ils peuvent aider à soulager un cœur gros.
Je me sers d'un stylo.*

1 Centers for Disease Control and Prevention. (13 mai 2014). *Injury prevention & control: Division of violence prevention*. Tiré de <http://www.cdc.gov/violenceprevention/acestudy/> (en anglais)

2 Felitti, V. J., Anda, R. F., Nordenberg, D., Williamson, D. F., Spitz, A. M., Edwards, V., Koss, M. P., & Marks, J.S. (1998, May). Relationship of childhood abuse and household dysfunction to many of the leading causes of death in adults: The adverse childhood experiences (ACE) study. *American Journal of Preventive Medicine*, 14(4), 245-258. Tiré de [http://www.ajpmonline.org/article/S0749-3797\(98\)00017-8/fulltext](http://www.ajpmonline.org/article/S0749-3797(98)00017-8/fulltext) (en anglais)

3 Barr, R. G., Boyce, W.T., Fleming, A., MacMillan, H., Odgers, C., Sokolowski, M. B., & Trocmé, N. (novembre 2012). Early childhood development. In M. Boivin, & C. Hertzman (Co-Chairs & Eds.), *Experts panel at The Royal Society of Canada & The Canadian Academy of Health Sciences*, p. 8. Tiré de http://rsc-src.ca/sites/default/files/pdf/ECD%20Report_0.pdf (en anglais)

4 *Ibid.*, p.126.

SÉCURITÉ AQUATIQUE

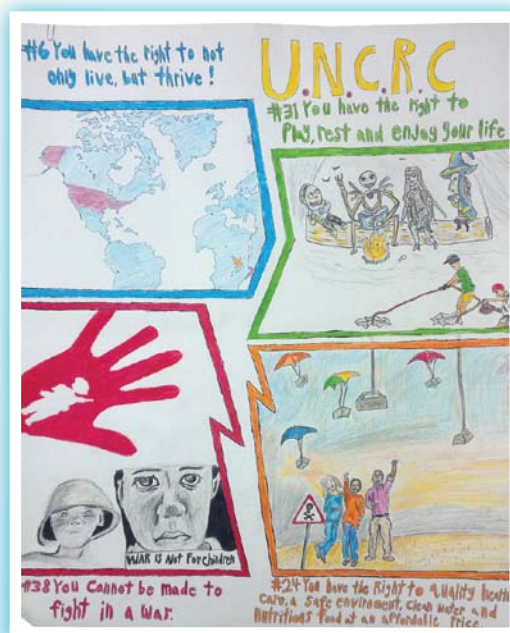
Le Bureau du protecteur des enfants (BPE) recueille et dis-
sémine de l'information sur la sécurité aquatique et les décès
d'enfants pour cause de noyade depuis 2008. C'est en 2008
que la responsabilité de mener des enquêtes après le décès
d'enfants suivis par le système de protection de l'enfance est
passée du Bureau du médecin légiste en chef à notre bureau.

Depuis ce temps, 31 enfants manitobains sont morts de
noyade. Parmi eux, 21 (68 %) étaient âgés de six ans ou moins.
Nous avons procédé à l'examen d'enquêtes spéciales pour 14
enfants victimes de noyade (ceux qui répondaient aux critères
législatifs prévus pour un examen du BPE). Sur ces 14 enfants,
neuf (64 %) étaient âgés de six ans ou moins. Les recomman-
dations formulées à la suite de ces enquêtes portent sur la
formation des parents nourriciers et autres fournisseurs de
soins en matière de sécurité aquatique, sur l'établissement
d'un plan de sécurité aquatique dans le cadre de l'attribution
ou du renouvellement des licences des foyers nourriciers, et
sur l'adoption d'un tel plan pour tous les enfants de plus de
quatre ans qui sont pris en charge par un office. Cependant,
la vaste majorité des enfants du Manitoba qui décèdent par
noyade ne sont pas des enfants pris en charge.

Notre bureau a pris des mesures supplémentaires en vue de
promouvoir la sécurité pour l'ensemble des enfants du Mani-
toba. Notre rapport annuel 2010-2011 comportait une section
sur la sécurité aquatique. De même, nous avons consacré un
numéro spécial récent de notre bulletin *The Megaphone* à ce
sujet. Cette publication a été largement distribuée dans tout
le Manitoba au printemps 2015 et elle est toujours disponible
sur notre site Web.

En guise de suivi aux décès par noyade de trois petits enfants
des Premières Nations pendant l'été 2014, nous avons étudié
la documentation sur les pratiques exemplaires relatives à la
prévention des noyades dans les communautés des Premières
Nations. Nous avons partagé l'information avec l'Assembly
of Manitoba Chiefs, la Manitoba Keewatinowi Okimakanak,
la direction de la santé des Premières Nations et des Inuits
(Manitoba), la Lifesaving Society of Manitoba, ainsi que les
directeurs de la santé et les conseils tribaux des communa-
tés où les noyades se sont produites.

Le BPE reste en faveur de recherches plus poussées visant
à trouver les stratégies les plus pratiques qui permettent
de réduire les risques de noyade pour tous les enfants du
Manitoba. Il faut que ces stratégies soient conçues en tenant
compte des réalités culturelles mais aussi du lien intime
que beaucoup de communautés du Manitoba ont avec
les nombreux plans d'eau de notre province.



PRÉSENTÉ PAR UN(E) JEUNE

ASSURER LA QUALITÉ DES SOINS

Jackson est le plus âgé de trois frères et sœurs. Étant donné que les parents se débattaient avec des problèmes de dépendance et de santé mentale, et que cela avait des répercussions sur la sécurité des enfants, Jackson et ses frères et sœurs ont été appréhendés plusieurs fois au fil des années et pris en charge. À l'âge de neuf ans, Jackson a assumé le rôle de gardien auprès de ses frères et sœurs plus jeunes. Quand les enfants ont été pris en charge, il s'est montré très protecteur à leur égard et a fait savoir qu'il craignait que l'office le sépare d'eux.*

À l'âge de 12 ans, Jackson et ses frères et sœurs ont été de nouveau appréhendés et Jackson a été placé dans une région rurale alors que ses frères et sœurs ont été placés dans un milieu urbain. Cette séparation a été extrêmement difficile pour tous les enfants et Jackson a eu un certain nombre d'accès de violence dans son foyer nourricier et dans sa nouvelle école. Il a demandé à voir ses frères et sœurs et ses parents; mais, l'office a déterminé qu'il était nécessaire que Jackson se stabilise avant de prendre des dispositions pour les visites.

Avec l'aide d'un enseignant de sa nouvelle école, Jackson a contacté notre bureau et demandé qu'on l'aide à voir ses frères et sœurs. Notre personnel l'a rencontré et ensuite, avec sa permission, nous avons eu une réunion en son nom avec l'office. Nous avons plaidé pour le respect du droit de Jackson de garder contact avec sa famille et avons collaboré avec Jackson et avec l'office pour établir un plan de visites régulières dans le but de rassembler à nouveau les enfants dès qu'un placement approprié serait possible. L'office a trouvé un membre de la famille éloignée dans la communauté d'origine des enfants qui a accepté de prendre soin des trois enfants. Aujourd'hui, Jackson s'épanouit et, lui et ses frères et sœurs habitent chez ce parent depuis plusieurs années. Cette stabilité ainsi que les liens constants avec la communauté ont également aidé les enfants à rester proches de leurs parents pendant que ceux-ci suivent un traitement.

Lorsqu'un enfant est pris en charge par les services de protection de l'enfance, sa vie est complètement perturbée. La plupart du temps, les enfants qui sont pris en charge sont non seulement séparés de leur famille et de leur maison mais aussi de leur communauté. Souvent, ils sont obligés de changer d'école. Ils sont présentés à divers fournisseurs de soins (ex. foyer nourricier ou foyer de groupe). Les habitudes et les environnements sont différents et les enfants sont parfois aussi séparés de leurs frères et sœurs.

Ces circonstances peuvent considérablement accroître la vulnérabilité de l'enfant. La façon dont on gère les décisions relatives à la prise en charge est donc vitale pour la santé et le bien-être de l'enfant.

Les préoccupations au sujet de la qualité des soins que reçoivent les enfants dans le système de protection de l'enfance sont quelque chose auquel le BPE est souvent confronté. Nous entendons parler par exemple d'enfants placés dans des environnements qui ne correspondent pas à leurs besoins, de perturbations dans les visites avec la famille ou d'absence de visites, de nombreux changements de placement et de placements dans de nouveaux environnements sans que l'enfant y soit convenablement préparé.

*Le nom et l'identité des personnes ont été modifiés par souci de confidentialité

La qualité des soins est une question importante pour les jeunes de n'importe quel âge dans le système de protection de l'enfance mais, pour les très jeunes enfants, les enjeux sont considérables. Du fait que les jeunes enfants et les nourrissons commencent à peine à apprendre à communiquer, il est difficile pour les agents chargés des dossiers d'inclure leurs commentaires ou leurs points de vue au sujet de la planification des dossiers et des dispositions à prendre en matière de prise en charge. Par conséquent, il faut trouver d'autres façons d'être à l'écoute de ces très jeunes enfants.

L'établissement de liens affectifs solides résultant d'une relation chaleureuse, intime et constante entre le fournisseur de soins et l'enfant constitue l'un des aspects critiques du développement des nourrissons et des jeunes enfants. Les chercheurs ont montré de façon générale que l'édification d'une base solide est un aspect fondamental de l'attachement. C'est à partir d'expériences précoces positives que les enfants commencent à éprouver la confiance nécessaire pour explorer le monde, car ils ont appris que leurs parents ou fournisseurs de soins seront là pour eux en cas de besoin.⁶

La santé et le bien-être des enfants dont les besoins n'ont pas été satisfaits de façon régulière, ou dont la période d'attachement a été interrompue, risquent d'être compromis pour toute la vie. Ces enfants ont parfois de la difficulté à faire confiance aux autres ou à s'en approcher; ils ont des problèmes de gestion de la colère, ont besoin de toujours maîtriser les situations et ont une faible estime de soi. Ils ont aussi parfois du mal en matière d'attachement lorsqu'ils deviennent parents à leur tour. Un attachement fragile combiné à d'autres difficultés, notamment des problèmes de santé mentale ou l'expérience traumatisante de la maltraitance physique ou sexuelle, multiplie encore plus les besoins des enfants qui ont souffert d'un manque d'attachement.

Lorsqu'on planifie la prise en charge des jeunes enfants, il est essentiel de bien comprendre cette étape critique du développement et d'en tenir compte dans l'évaluation des risques. Au stade préverbal, les très jeunes enfants expriment parfois leurs peines, leurs craintes et leurs sentiments d'abandon par des façons que les adultes ont du mal à interpréter. En cas de placements multiples ou lorsque les enfants perdent soudain contact avec les membres de leur famille qui leur sont proches, les enfants qui n'ont pas établi de liens affectifs solides sont peut-être plus susceptibles de se replier sur eux-mêmes. Malheureusement, ce comportement est parfois pris pour de la résilience. En réalité, l'enfant a appris que personne n'est là pour répondre à ses besoins ou lui apporter du réconfort et, de ce fait, il n'a aucune attente sur ce plan. Il est très facile d'ignorer ce comportement. En fait, il s'agit d'un appel de détresse que nous devons entendre et prendre en considération.



5 Bowlby, J. (1952). *Soins maternels et santé mentale*. Organisation mondiale de la santé. Tiré de [http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/40807/1/WHO_MONO_2_\(part1\)_fre.pdf](http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/40807/1/WHO_MONO_2_(part1)_fre.pdf)

6 Woodhouse, S. S., Dykas, M. J., & Cassidy, J. (mars 2009). Perceptions of secure base provision within the family. *Attachment & Human Development*, 11(1), pp. 47-67.

Bonnes Nouvelles DU PROTECTEUR

Programme MENTOR

Depuis 2001, le programme MENTOR a permis d'offrir des services de soutien aux enfants de cinq à onze ans qui ont des besoins complexes dans les domaines affectif, comportemental et scolaire. Financé par les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, des Services à la famille et d'Enfants en santé Manitoba, il est offert dans la division scolaire de Winnipeg par l'intermédiaire de l'organisme Macdonald Youth Services. Au cours de la prochaine année, il sera étendu de façon à inclure les élèves de 12 à 15 ans.

Services à la famille des Premières Nations de Island Lake

Félicitations aux membres du personnel qui, par l'intermédiaire de l'Université du Manitoba, ont suivi au mois d'août le programme d'initiation des Services à l'enfant et à la famille consacré au renforcement et à la protection des familles et menant au certificat en études interdisciplinaires.

Manitoba Children's Museum

Le musée propose régulièrement aux jeunes enfants des occasions d'apprentissage et d'auto-découverte de qualité. Notre bureau apprécie le soutien extraordinaire que le personnel du musée nous a apporté en ouvrant ses locaux à nos activités de célébration de la CNUDE. Nous les remercions!

Youth Agencies Alliance

Cette coalition de 18 organisations au service des jeunes travaille en collaboration pour établir un solide réseau de soutien à l'intention des jeunes de Winnipeg. Les membres de la coalition se réunissent régulièrement pour échanger des renseignements, rassembler leurs ressources, entreprendre des projets et promouvoir les expériences des jeunes.



RAPPORT FINANCIER

Salaires et avantages sociaux : 2 723 000 \$
Dépenses de fonctionnement : 972 000 \$
Total : 3 695 000 \$

PERSONNEL DU BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS

Darlene MacDonald
Protectrice des enfants

Corey La Berge
Protecteur adjoint des enfants

Administration

Ainsley Krone
Gestionnaire, communications, recherche
et éducation du public

Angie Balan
Gestionnaire, assurance de la qualité

Carolyn Burton
Gestionnaire par intérim, finances et administration
(à partir de février 2015)

Cynthia Steranka
Gestionnaire, finances et administration
(jusqu'en février 2015)

Dorothy McLoughlin
Gestionnaire, programme des examens
d'enquêtes spéciales (à partir de mars 2015)

Kirstin Magnusson
Gestionnaire, programme des services
de défense des droits

Patty Sansregret
Gestionnaire, projets spéciaux

Shelagh Marchenski
Gestionnaire, programme des examens
d'enquêtes spéciales (départ en retraite en juin 2014)

NOTE SPÉCIALE

Nous avons été attristés du décès de notre collègue Cynthia Steranka en février. Cynthia était gestionnaire des finances et de l'administration. Elle a défendu la cause des enfants et des jeunes pendant 35 ans en occupant divers postes dans le domaine de la protection de l'enfance. Elle nous manque profondément.

Personnel

Ada Uddoh

Enquêtrice spéciale

Carleigh Wegner

Assistante administrative
(de mars à juin 2015))

Carolyn Parsons

Agente de défense des droits

Cathy Hudek

Agente de défense des droits

Dawn Gair

Agente de défense des droits

Debra De Silva

Agente d'évaluation initiale

Denise Wadsworth

Enquêtrice spéciale

Doug Ingram

Agent de défense des droits

Gerald Krosney

Agent de défense des droits

Holly Bartko

Assistante administrative
(jusqu'en mai 2014)

Janine Bramadat

Analyste des politiques

Jennifer Rentz-Wright

Enquêtrice spéciale
(jusqu'en janvier 2015)

Joanne Lysak

Enquêtrice spéciale, gestionnaire par intérim, programme des examens d'enquêtes spéciales
(de juillet 2014 à mars 2015)

Justine Grain

Enquêtrice spéciale

Kevin Barkman

Enquêteur spécial (jusqu'en août 2014)

Laurie Freund

Commis principale (à partir de février 2015)

Lynda Schellenberg

Enquêtrice spéciale

Margherita Gagliardi

Enquêtrice spéciale (jusqu'en novembre 2014)

Mary-June Deslate

Assistante administrative (de juillet 2014 à janvier 2015)

Paula Zimrose

Agente d'évaluation initiale

Reji Thomas

Assistante administrative

Rosie O'Connor

Agente de défense des droits

Sarah Arnal

Agente de défense des droits

Tanis Hudson

Enquêtrice spéciale

Thelma Morrisseau

Agente de défense des droits

Whitney Moore

Enquêtrice spéciale (jusqu'en octobre 2014)

Étudiants stagiaires

Francis Maier

Université du Manitoba, programme ACCÈS - service social au centre-ville

Joanne Harrison

Université du Manitoba, programme ACCÈS - service social au centre-ville

COMITÉ CONSULTATIF D'EXAMEN DES ENQUÊTES SPÉCIALES

Nous tenons à remercier sincèrement les personnes dévouées qui continuent de soutenir notre bureau en apportant leur expertise dans de nombreux domaines qui correspondent au travail que nous effectuons auprès des enfants et des jeunes.

Alem Asghedom

Programme de service social au centre-ville,
Université du Manitoba

Carolyn Snider

Manitoba Institute of Child Health

David Milward

Faculté de droit,
Université du Manitoba

Don Fuchs

Faculté de service social,
Université du Manitoba

Lorena Sekwan Fontaine

Études autochtones,
Université de Winnipeg

Elder Margaret Lavallee

Centre for Aboriginal Health Education,
Université du Manitoba

Marie Christian

VOICES: Manitoba's Youth in
Care Network

Mary Brown

Santé Canada

Pamela Jackson

Thérapeute, formatrice et conseillère

Peter Rogers

Santé Canada

Scott Amos

Affaires autochtones et Développement
du Nord Canada

Wanda Phillips-Beck



Assembly of Manitoba Chiefs

BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS

346, avenue Portage, bureau 100
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C3

Tél. : **(204) 988-7440**
Sans frais : 1-800-263-7146
Télec. : (204) 988-7472

childrensadvocate.mb.ca

 Facebook.com/OCAvocate
 @OCAvocate



Protecteur
des enfants